



Vol de carte bleue avec code

Par **dome_old**, le **07/11/2007** à **09:12**

Bonjour,

Nous avons été victime ma femme et moi d'un vol de carte bleue avec de suite à un retrait à un guichet.

Il s'agit de la carte du compte commun dont je suis le titulaire mais la carte est au nom de mon épouse.

La banque nous refuse de nous rembourser les sommes débités aux motifs :

- que c'est moi qui aie effectué le retrait
- que nous ayons fait opposition 72h et non 48h après le vol, et ce même si l'opposition a eu lieu 15 minutes après la découverte de l'utilisation frauduleuse de la carte et que tous les retraits ont été effectués dans les 24 heures.

J'ai entendu parler récemment d'un jugement faisant jurisprudence pour un cas similaire.

Je voulais savoir si mon cas pouvait rentrer dans la cadre de ce jugement.

Merci pour votre aide.